

Région Île de France  
**PROJET DE BUDGET 2016**

---

**ACTION INTERNATIONALE  
EUROPE**

**INVESTISSEMENT**

**Chapitre 900 - Services généraux**

04 - Actions interrégionales, européennes et internationales

**Chapitre 906 - Gestion des fonds européens**

62 - FEDER

**FONCTIONNEMENT**

**Chapitre 930 - Services généraux**

04 - Actions interrégionales, européennes et internationales

**Chapitre 936 - Gestion des fonds européens**

61 - FSE

62 - FEDER

63 - Autres (FEADER)

**ANNEXE 3**



# SOMMAIRE

<b>LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2016 .....</b>	<b>5</b>
<b>1<sup>ère</sup> PARTIE : LES PROPOSITIONS POUR 2016 .....</b>	<b>9</b>
<b>INVESTISSEMENT.....</b>	<b>10</b>
<b>FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>21</b>
<b>ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT .....</b>	<b>38</b>
<b>2<sup>ème</sup> PARTIE : BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015 .....</b>	<b>45</b>
<b>INVESTISSEMENT.....</b>	<b>46</b>
<b>FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>53</b>



# LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2016

L'engagement international et européen de la Région en 2016 sera évalué, et le cas échéant réorienté, afin de renforcer son impact sur le territoire de l'Île-de-France et de bénéficier plus fortement aux Franciliens.

## **Affaires européennes**

La politique européenne menée par la Région est mise en œuvre en fonction de processus définis par la Commission européenne. On distingue trois types de politiques européennes dont le territoire francilien peut bénéficier.

**Les politiques sectorielles européennes gérées par l'Union**, directement ou en délégation à ses agences, tels que les Programmes d'Action Communautaire (PAC) : *Horizon 2020*, *COSME*, *LIFE*, *Erasmus...*

**Les politiques européennes gérées par les Etats membres** comme les *Programmes de Coopération Territoriale Européenne (CTE)*.

Et enfin **les politiques structurelles et d'investissement européennes pour lesquelles la Région Île-de-France a la qualité d'autorité de gestion** pour la période 2014-2020.

Il a donc été adopté, le 23 décembre 2014, un Programme Opérationnel Régional (POR) régissant l'attribution des Fonds Structurels et d'Investissement Européens (FESI) dont le FEDER (Fonds européen de développement économique régional), le FSE (Fonds social européen). Un programme de développement rural a également été adopté le 7 août 2015 afin de développer la stratégie d'utilisation du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural).

Ainsi, le budget des « **Affaires européennes de la Région Île-de-France** » intègre deux champs d'intervention de l'UE :

### **1. Les politiques sectorielles européennes.**

Leur mise en œuvre s'effectue par des appels à projets thématiques de l'Union européenne. La Région entend s'engager, ici, à faciliter l'accès des porteurs de projets franciliens à ces sources de financements. A cette fin, la Région s'appuiera sur le développement de sa politique d'influence européenne tout en construisant un véritable accompagnement des structures publiques ou privés à l'échelon local.

Dans un même temps, la Région développera un dispositif approfondi de coopération décentralisée afin de renforcer ses partenariats avec les autorités régionales d'autres Etats membres.

En effet, la politique et l'ancrage européens de la Région Île-de-France méritent largement d'être optimisés. Un objectif prioritaire est fixé. Il vise en particulier une captation plus importante des fonds de l'Union européenne au bénéfice des projets franciliens.

Un nouveau rapport-cadre (le dernier datant de 2007) sur la politique européenne régionale fixera les conditions de réalisation de cette ambition et en précisera les orientations majeures par :

- L'inscription de la Région dans les Programmes d'actions communautaires (fonds sectoriels) afin de mobiliser des crédits européens ;
- Le soutien aux projets européens portés par des acteurs franciliens ;
- La redéfinition des missions de la représentation de la Région Île de France auprès des instances communautaires, avec une exigence accrue d'efficacité et de visibilité ;
- Le développement de collaborations avec des autorités régionales européennes notamment des

régions capitales sur des thématiques porteuses de développement et d'emplois.

## **2. La politique structurelle et d'investissement Européenne passant par la gestion des FESI.**

La mise en oeuvre du programme opérationnel régional 2014-2020 rencontre de grandes difficultés liées :

-d'une part au fait que la négociation du programme opérationnel régional n'a pas permis d'inclure certains secteurs comme les transports ou l'internet à très haut débit, nous privant ainsi de la possibilité de financer avec des fonds européens des projets importants pour le développement économique de la Région ;

-d'autre part au fait que la direction chargée de la gestion des fonds européens (DFE, UAIE) n'a pas été dotée des effectifs nécessaires à la programmation d'un nombre suffisant de projets.

Il en résulte, par exemple, qu'à la fin de l'année 2015 les projets programmés au titre du FEDER ne représentaient que 0,35% de la maquette, plaçant la Région Ile-de-France au dernier rang des régions françaises.

**Pour mettre en oeuvre le programme opérationnel régional 2014-2020** de l'Ile de France et du Bassin Parisien, la Région a procédé à la mise en place de deux instances de gouvernance des fonds européens :

- Le Comité Régional de Suivi Inter fonds (CRSI),
- Le Comité Régional de Programmation (CRP).

La Région a également effectué la sélection des organismes intermédiaires bénéficiaires d'une subvention globale : les GIP académiques de Créteil, Versailles et Paris, la Chambre de Commerce de Paris et d'Ile de France et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

Enfin l'appel à projet INTERRACTIF a permis la sélection des territoires urbains au titre des investissements territoriaux intégrés (ITI).

**Dans le cadre de la désignation de la Région comme autorité de gestion**, et afin de pouvoir déclarer les dépenses au titre des fonds européens à la Commission européenne, un descriptif des systèmes de gestion et de contrôle a été adressé à l'autorité d'audit désignée par l'État français, en charge de valider ces procédures à l'automne 2015.

Après un processus interactif marqué par un audit sur place qui s'est déroulé en février 2016, la désignation de la Région comme autorité de gestion devrait être effective à l'automne prochain.

**La création d'une Commission régionale des affaires européennes**, dès le début de l'année 2016, a marqué un tournant dans la gouvernance des fonds européens.

Dans sa délibération CR 26-16 du 18 février 2016 relative à la sécurisation de la gestion des FESI, l'assemblée régionale a réaffirmé son engagement pour mobiliser tous les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en oeuvre des FESI et a fortement marqué sa volonté d'accompagner l'ensemble des porteurs de projets franciliens potentiellement éligibles aux fonds européens. A cet effet, des mesures ont été prises pour la mise en place d'un guichet unique permettant à tout porteur de projet de disposer en un seul lieu de l'ensemble des informations nécessaires au dépôt d'un dossier de candidature et, en cas d'acceptation de sa demande, au suivi des actions conventionnées et à la mise en paiement de l'aide européenne attendue.

Pour 2016, le niveau de dépenses prévues au titre des fonds européens sur les chapitres 906 et 936 s'élève à 69,755 M€ en autorisations de programme, 59,973 M€ en autorisations d'engagement et 54,075 M€ en crédits de paiement, dont :

- 69,755 M€ en autorisations de programme, 7,990 M€ en autorisations d'engagement et 18,470 M€ en crédits de paiement au titre du FEDER,
- 39,983 M€ en autorisations d'engagement et 23,605 M€ en crédits de paiement au titre du FSE,

- 12,000 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement au titre du FEADER.

13 appels à projets ont été lancés en 2015.

Le calcul des autorisations d'engagement et de programme repose sur les montants affectés à ces appels à projets dont l'instruction et la sélection s'effectueront durant la première partie de l'année 2016.

Les crédits de paiement tiennent compte des projets conventionnés en 2015 dont les bilans d'exécution seront adressés à la Région en 2016. Ils tiennent également compte des avances et des acomptes pouvant être payés aux porteurs qui en feront la demande dans les conditions conformes à la réglementation communautaire et nationale.

Enfin, les territoires sélectionnés au titre des ITI seront conventionnés et pourront effectuer la sélection des actions qu'ils ont identifiées dans le cadre de leurs Projets de Territoires issus des diagnostics territoriaux.

*NB : Les dépenses effectuées par la Région par voie de marché (principalement en formation professionnelle) pour lesquelles la Région pourra demander un financement européen à hauteur de 50% de leur coût total, n'apparaissent pas dans ces chapitres budgétaires mais se retrouvent dans ceux des directions concernées.*

## **Affaires internationales**

L'accès à de nouveaux financements (tout particulièrement de l'Union européenne), la recherche de partenaires de coopération répondant à l'exigence de solidarité internationale et servant l'essor du territoire francilien, et une implication accrue des acteurs locaux, notamment économiques, seront recherchés en priorité. Le rayonnement international, la promotion économique du territoire et le soutien à la mobilité des Franciliens, en particulier les plus jeunes ou ceux éloignés de l'emploi, seront les priorités de la Région afin de favoriser l'emploi et la croissance durable du territoire.

La Région demeurera engagée dans une politique de coopération, de solidarité et de rayonnement international. Les politiques de coopération existantes feront l'objet d'une réévaluation systématique qui prendra en compte l'implication des Franciliens, les intérêts de la Région et de ses entreprises.

A ce titre, les coopérations en zones d'aide publique au développement (APD) et hors APD devront être évaluées. L'opportunité et les conditions d'une relance ou d'une suspension des partenariats les moins actifs seront mises à l'étude, avec éventuellement une réduction du périmètre des interventions régionales. L'Exécutif impulsera une stratégie nouvelle de développement de projets de coopération avec des collectivités appartenant aux principaux pays d'origine des franciliens ou constituant des zones à forte dynamique économique : Etats-Unis, Inde, Japon, Chine...

L'impact économique des projets conduits dans ces régions de coopération et leur capacité tant à fédérer les acteurs locaux qu'à faciliter leur accès à de nouveaux marchés, seront ainsi systématiquement mesurés et conditionneront l'investissement de la Région. Les projets communs se concentreront sur la promotion de l'expertise et des savoir-faire franciliens publics et privés dans les secteurs d'excellence et les domaines de compétences de la Région, comme l'aménagement urbain, les transports, l'environnement, le développement économique, la culture et l'éducation. Une implication financière et technique des partenaires à ces projets de coopération sera recherchée.

En appuyant localement les projets d'investissement, la Région s'efforcera de créer les conditions favorables au positionnement des acteurs économiques franciliens sur les marchés de ces zones de coopération, en lien avec la stratégie régionale d'appui à l'internationalisation des entreprises.

La promotion active de la francophonie constituera une autre priorité de l'Exécutif. Elle pourra être utilement déclinée sur les zones de coopération, en zones APD et hors APD, et servir le

développement de partenariats économiques, technologiques, éducatifs et culturels nouveaux.

La Région renforcera par ailleurs son engagement solidaire aux côtés des populations sinistrées ou victimes de conflits, en activant son Fonds d'intervention d'urgence pour des actions humanitaires immédiates (avec une implication particulière et soutenue auprès des populations victimes de violences ethniques, religieuses et sexuelles au Moyen-Orient) ou en portant une aide à la reconstruction.

La Région réévaluera l'efficacité des dispositifs de soutien Aramis, Méditerranée, Co-développement décentralisé et Solidarité internationale à travers un audit interne, le tout dans un esprit d'efficacité. Ainsi, certaines dotations pourront être diminuées, voire supprimées. La tenue de manifestations en Ile-de-France au titre de sa politique d'animation régionale sera par ailleurs ponctuellement favorisée.

L'implication de la Région dans les réseaux internationaux de collectivités locales, Metropolis et Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), sera appréciée au regard de son impact sur le rayonnement de l'Île-de-France, de son utilité pour les actions de coopération et de ses retombées sur le territoire francilien.

Comme lors des exercices précédents, au cours desquels différentes subventions ont été obtenues et sont venues en ressources supplémentaires pour le budget régional, la recherche de co-financements auprès de l'État, de l'Union européenne et des acteurs privés sera systématiquement recherchée dans l'action internationale et européenne de la Région.

**1ère PARTIE :**  
**LES PROPOSITIONS POUR 2016**

# **INVESTISSEMENT**

**PROJET DE BUDGET 2016**  
**RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2016**

		AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
		BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12	Proposition BP 2016
		M €	M €	M €	M €	M €	M €
<b>Actions internationales et européennes</b>		<b>3,400</b>	<b>2,344</b>	<b>2,100</b>	<b>1,800</b>	<b>1,603</b>	<b>1,905</b>
	HP	3,400	2,344	2,100	1,800	1,603	1,905
	PJ						
	CP PR						
<b>Fonds européens</b>		<b>25,116</b>		<b>69,755</b>	<b>11,468</b>		<b>16,137</b>
	HP	25,116		69,755	11,468		16,137
	PJ						
	CP						
<b>TOTAL</b>		<b>28,516</b>	<b>2,344</b>	<b>71,855</b>	<b>13,268</b>	<b>1,603</b>	<b>18,042</b>
	HP	28,516	2,344	71,855	13,268	1,603	18,042
	PJ						
	CP PR						

## Actions internationales et européennes

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
<b>900 - Services généraux</b>	<b>3,400</b>	<b>2,344</b>	<b>2,100</b>	<b>1,800</b>	<b>1,603</b>	<b>1,905</b>
<b>04 - Actions interrégionales, européennes et internationales</b>	<b>3,400</b>	<b>2,344</b>	<b>2,100</b>	<b>1,800</b>	<b>1,603</b>	<b>1,905</b>
<b>044 - Aide publique au développement</b>	<b>3,200</b>	<b>2,214</b>	<b>1,800</b>	<b>1,650</b>	<b>1,603</b>	<b>1,685</b>
<b>Coopération décentralisée</b>	<b>1,900</b>	<b>1,279</b>	<b>1,000</b>	<b>0,865</b>	<b>0,923</b>	<b>0,800</b>
<i>HP044-003</i>						
Coopération décentralisée	1,900	1,279	1,000	0,865	0,923	0,800
<b>Rayonnement international</b>				<b>0,010</b>		<b>0,010</b>
<i>HP044-011</i>						
Rayonnement international				0,010		0,010
<b>Solidarité internationale</b>	<b>1,300</b>	<b>0,935</b>	<b>0,800</b>	<b>0,775</b>	<b>0,680</b>	<b>0,875</b>
<i>HP044-013</i>						
Solidarité internationale (dispositif)	0,200	0,227	0,150	0,150	0,110	0,150
Aide régionale aux micro-projets internationaux de solidarité (ARAMIS)	0,600	0,540	0,300	0,350	0,439	0,350
Aide à la reconstruction	0,400	0,118	0,200	0,200	0,131	0,200
Fonds d'intervention d'urgence	0,100	0,050	0,150	0,075		0,175
<b>048 - Autres actions internationales</b>	<b>0,200</b>	<b>0,130</b>	<b>0,300</b>	<b>0,150</b>		<b>0,220</b>
<b>Coopération décentralisée hors aide publique au développement (APD)</b>	<b>0,200</b>	<b>0,130</b>	<b>0,300</b>	<b>0,150</b>		<b>0,220</b>
<i>HP048-016</i>						
Coopération décentralisée hors APD	0,200	0,130	0,300	0,150		0,220
<b>TOTAL</b>	<b>3,400</b>	<b>2,344</b>	<b>2,100</b>	<b>1,800</b>	<b>1,603</b>	<b>1,905</b>
HP	3,400	2,344	2,100	1,800	1,603	1,905

## Fonds européens

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
<b>906 - Gestion des fonds européens</b>	<b>25,116</b>		<b>69,755</b>	<b>11,468</b>		<b>16,137</b>
<b>62 - FEDER</b>	<b>25,116</b>		<b>69,755</b>	<b>11,468</b>		<b>16,137</b>
<b>Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens</b> <i>HP62-001</i>	<b>1,954</b>		<b>4,297</b>	<b>0,400</b>		<b>0,759</b>
Soutien à la revitalisation des communautés défavorisées	1,954		4,297	0,400		0,759
<b>Préserver la biodiversité</b> <i>HP62-002</i>	<b>0,645</b>		<b>1,200</b>	<b>0,130</b>		<b>0,180</b>
Protection et restauration de la biodiversité et des sols	0,645		1,200	0,130		0,180
<b>Renforcer les facteurs de compétitivité</b> <i>HP62-003</i>	<b>13,305</b>		<b>37,200</b>	<b>9,261</b>		<b>8,550</b>
Soutien aux investissements des entreprises dans la R&I	5,055		9,500	1,011		1,550
Croissance des PME et soutien aux processus d'innovation	8,250		27,700	8,250		7,000
<b>Diversification et amélioration des applications des TIC</b> <i>HP62-004</i>	<b>2,360</b>		<b>4,200</b>	<b>0,472</b>		<b>0,350</b>
Soutien à la diffusion des technologies de l'information et de la communication	2,360		4,200	0,472		0,350
<b>Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone</b> <i>HP62-005</i>	<b>6,180</b>		<b>21,055</b>	<b>1,100</b>		<b>5,757</b>
Soutien à la production et à la distribution d'énergies renouvelables	1,000		6,681	0,100		1,695
Soutien à l'efficacité énergétique	5,180		14,374	1,000		4,062
<b>Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine</b> <i>HP62-006</i>	<b>0,672</b>		<b>1,803</b>	<b>0,105</b>		<b>0,541</b>
Soutien à l'adaptation au changement climatique et à la lutte contre les risques spécifiques	0,517		0,803	0,081		0,241
Protection et restauration de la biodiversité et des sols	0,155		1,000	0,024		0,300
<b>TOTAL</b>	<b>25,116</b>		<b>69,755</b>	<b>11,468</b>		<b>16,137</b>
HP	25,116		69,755	11,468		16,137

## RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
<b>CHAPITRE 900 - Services généraux</b>	<b>1,905</b>
<b>Sous fonction 04 - Actions interrégionales, européennes et internationales</b>	<b>1,905</b>
<b>Code fonctionnel 044 - Aide publique au développement</b>	<b>1,685</b>
204122 : Régions - Bâtiments et installations	0,080
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	0,080
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	0,310
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	0,310
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,475
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	0,430
<b>Code fonctionnel 048 - Autres actions internationales</b>	<b>0,220</b>
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	0,110
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,110
<b>CHAPITRE 906 - Gestion des fonds européens</b>	<b>16,137</b>
<b>Sous fonction 62 - FEDER</b>	<b>16,137</b>
204111 : Etat - Biens mobiliers, matériel et études	0,541
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	1,380
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	14,216
<b>TOTAL</b>	<b>18,042</b>

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## Actions internationales et européennes

### 900 - Services généraux

#### 04 - Actions interrégionales, européennes et internationales

##### 044 - Aide publique au développement

#### Programme : Coopération décentralisée

##### Action : Coopération décentralisée

Les actions conduites au titre de la coopération décentralisée, notamment dans une logique de solidarité, dans les pays relevant de l'APD (Nouakchott, Kayes, Dakar, Antananarivo, Jérusalem) feront l'objet d'une réévaluation systématique mettant en valeur tant l'apport de la Région que l'impact de ces actions sur les populations et territoires bénéficiaires, et les retours sur le territoire francilien. Le cas échéant, une réorientation de ces actions, un renouvellement de leur contenu, voire leur suppression, pourront être proposés aux partenaires locaux de la Région, en particulier à l'occasion de la tenue de comités mixtes. Une ouverture accrue de ces partenariats aux acteurs franciliens sera recherchée.

La Région explorera la possibilité de nouveaux partenariats qui, par leur développement actuel et leur proximité avec la France présentent un intérêt majeur pour l'Ile-de-France. Des projets structurants seront envisagés, impliquant des acteurs franciliens et privilégiant le rayonnement de l'Ile-de France et les retombées sur son territoire.

Un nouvel appel à projets « Co-développement décentralisé » s'adressant aux organisations de solidarité issues des migrations (OSIM) d'Ile-de-France, a été lancé par la précédente mandature avec pour objectif de soutenir les projets de développement de leurs territoires d'origine. Ce dispositif fera l'objet d'une réévaluation en fonction des objectifs que s'est fixé le nouvel Exécutif, et au besoin supprimé.

Cette action est dotée à hauteur de **1,000 M€** en AP et de **0,800 M€** en CPI pour 2016.

#### Programme : Rayonnement international

##### Action : Rayonnement international

Cette action budgétaire est uniquement dotée en CPI (**0,010 M€**) pour le mandatement du solde d'un projet en cours.

#### Programme : Solidarité internationale

##### Action : Solidarité internationale (dispositif)

L'Exécutif procédera à la réévaluation de l'efficacité et de l'intérêt de ce dispositif .

Cette action est dotée à hauteur de **0,150 M€** en AP et de **0,150 M€** en CPI pour 2016.

##### Action : Aide régionale aux micro-projets internationaux de solidarité (ARAMIS)

Un appel à projets étant clos, la décision de lancement d'un second appel visant à soutenir des projets portés par des petites et moyennes structures franciliennes de solidarité internationale sera lancée en tenant compte des nouvelles orientations données par l'Exécutif sur ces dispositifs. L'accent sera mis sur la restitution et la valorisation des actions auprès du public francilien ainsi que sur la capitalisation et le partage d'expériences.

Cette action est dotée à hauteur de **0,300 M€** en AP et de **0,350 M€** en CPI pour 2016.

### **Action : Aide à la reconstruction**

Cette ligne budgétaire a été principalement mobilisée ces dernières années pour soutenir l'engagement de la Région en Haïti. Depuis près de 12 ans, la Région intervient aux côtés de la Mairie des Gonaïves dans des projets d'aménagement, de construction et d'équipement de sites et de bâtiments communautaires. L'impact de cette action et les conditions de son éventuelle poursuite seront étudiées afin d'évaluer la pertinence de la poursuite de cette coopération.

En outre, des projets ponctuels d'aide à la reconstruction pourront être soutenus sur des zones affectées par des catastrophes.

Cette action est dotée à hauteur de **0,200 M€** en AP et de **0,200 M€** en CPI pour 2016.

### **Action : Fonds d'intervention d'urgence**

La Région renforcera sa capacité à mettre en œuvre des actions à caractère humanitaire et à porter secours aux victimes civiles de conflits et de catastrophes, en lien étroit avec les ONG spécialistes des interventions d'urgence.

Comme elle s'y est engagée lors du Conseil régional du 19 février 2016, la Région se mobilisera à ce titre tout particulièrement aux côtés des populations victimes de violences ethniques, religieuses ou sexuelles au Moyen-Orient.

Cette action est dotée à hauteur de **0,150 M€** en AP et de **0,175 M€** en CPI pour 2016.

## **048 - Autres actions internationales**

### **Programme : Coopération décentralisée hors aide publique au développement (APD)**

#### **Action : Coopération décentralisée hors APD**

La Région réévaluera de façon systématique son engagement dans les partenariats d'ores et déjà mis en place au Canada, au Chili, au Brésil, au Vietnam, au Liban, en Chine et en Arménie en privilégiant l'intérêt économique de ces partenariats pour les opérateurs franciliens et leur impact sur le développement et le rayonnement de l'Ile-de France. Les projets qu'elle impulsera avec ses partenaires cibleront tout particulièrement les secteurs où l'expertise et l'expérience franciliennes sont reconnues internationalement (transports, aménagement, gestion des déchets, lutte contre la pollution de l'air, etc.). Un engagement du partenaire dans la réalisation et le financement des projets de coopération sera systématiquement recherché.

La Région accentuera son ambition internationale, placée au service de l'essor du territoire francilien, en prospectant de nouveaux partenariats avec des pays à forte valeur ajoutée économique (États-Unis, Japon, Inde, Chine...) pouvant favoriser des retombées importantes en Ile-de-France en termes d'emplois et de développement économique.

Cette action est dotée à hauteur de **0,300 M€** en AP et de **0,220 M€** en CPI pour 2016.

## Fonds européens

### 906 - Gestion des fonds européens

#### 62 - FEDER

##### Programme : Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens

###### Action : Soutien à la revitalisation des communautés défavorisées

Les dépenses au titre de ce programme correspondent à celles de l'axe prioritaire n°1 « Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens » du programme opérationnel régional (POR) FEDER/FSE 2014-2020 et la priorité d'investissement « Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales ».

Cette priorité d'investissement se décline autour de deux objectifs :

- renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers populaires, en termes de bureaux, commerces, activités économiques et d'accessibilité des services publics ;
- résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées.

Pour le premier objectif, les actions s'inscrivent dans le cadre des investissements territoriaux intégrés (ITI) qui sont mis en œuvre par les 12 territoires sélectionnés à cet effet. Le caractère innovant et structurant des projets sera privilégié. Il s'agit de répondre à des besoins exprimés à l'échelle d'une agglomération, de fédérer des acteurs locaux. Ces projets devront avoir un impact sur l'économie et l'emploi des territoires et s'inscrire dans la stratégie des ITI sélectionnés.

Pour le second objectif, le FEDER soutiendra des actions visant à soutenir la résorption de l'habitat précaire des communautés marginalisées.

##### Programme : Préserver la biodiversité

###### Action : Protection et restauration de la biodiversité et des sols

Les dépenses au titre de ce programme correspondent à celles de l'axe prioritaire n°2 « Préserver la biodiversité » du POR FEDER/FSE et la priorité d'investissement « Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au travers de NATURA 2000, et des infrastructures vertes ».

L'objectif est d'aider à la sauvegarde, la restauration de la biodiversité, le maintien des continuités biologiques dans les quartiers prioritaires et la maîtrise de l'anthropisation des espaces naturels. Ces actions seront menées dans le cadre des ITI. Il s'agira d'études et de travaux de restauration et de création de continuités écologiques.

##### Programme : Renforcer les facteurs de compétitivité

Les dépenses de ce programme correspondent à l'axe prioritaire n° 6 « Renforcer les facteurs de compétitivité en Ile-de-France ».

Cet axe prioritaire concentre deux objectifs thématiques qui visent à renforcer les facteurs de compétitivité et de croissance en Ile-de-France :

- renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ;
- améliorer la compétitivité des PME.

Ces deux objectifs thématiques se retrouvent dans les priorités de la Région définies dans le cadre de sa Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) de 2010, de sa Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI) en 2011 et de la Stratégie de Spécialisation Intelligente de 2013.

## **Action : Soutien aux investissements des entreprises dans la R&I**

L'objectif est de favoriser les coopérations, le transfert de connaissance, le transfert de technologie et l'appropriation dans le monde économique de solutions issues de la recherche, de permettre la création d'entreprises et d'assurer leur pérennité.

La Région soutient des projets d'investissement structurants (construction et extension de lieux) destinés à l'accueil des entreprises en particulier dans les domaines stratégiques de la S3 (stratégie de spécialisation intelligente), des actions de soutien au transfert de technologie et à la création d'entreprises innovantes en particulier dans le domaine de la S3.

Les projets seront soit issus des investissements territoriaux intégrés soit des appels à projets. Les appels à projet qui seront ouverts en 2016 pourront soutenir la création et le développement de lieux intégrés d'innovation, des actions de recherche et développement.

Les bénéficiaires potentiels sont des collectivités territoriales, EPCI pour ce qui concerne les ITI ou organismes et établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de formation, des structures d'accompagnement, des TPE/PME /PMI.

La dotation de cette action s'élève à 9,500 M€ en AP et 1,550 M€ en CPI.

## **Action : Croissance des PME et soutien aux processus d'innovation**

Les dépenses au titre de ce programme correspondent à la priorité d'investissement « Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi que s'engager dans les processus d'innovation ».

La mise en œuvre de cette action se fait exclusivement par des instruments financiers qui viendront compléter ceux mis en œuvre sur les fonds de la Région. Les instruments utilisés seront les suivants :

- outils de financement des entreprises innovantes majoritairement issues des secteurs de la S3 (Fonds Régional de Co-Investissement) ;
- augmentation du plafond des prêts d'honneur ;
- développement de l'offre de garantie pour les PME innovantes avec les prêts participatifs d'amorçage.

La sélection du ou des organisme(s) en charge de la mise en œuvre de ces outils de financement à destination des TPE/PME/PMI sera effectuée et une avance sera versée selon les règles européennes en vigueur dans le courant de l'année 2016. Les crédits engagés représentent la totalité de la dotation FEDER prévue à cet effet pour la durée du programme.

La dotation de cette action s'élève à 27,700M€ en AP et 7,000M€ en CPI.

## **Programme : Diversification et amélioration des applications des TIC**

### **Action : Soutien à la diffusion des technologies de l'information et de la communication**

L'axe prioritaire 7 « Diversifier et améliorer les applications TIC » qui prévoit des actions au titre de la priorité d'investissement « Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté) » a pour finalité de mettre en œuvre de nouvelles technologies au service de projets de développement innovant (éducation, santé, développement économique).

Les principales actions soutenues sont les suivantes :

- mise en œuvre des projets de création, développement et diffusion d'outils, services et contenus numériques ;
- soutien aux nouveaux modes de travail collaboratif s'appuyant sur les technologies numériques (télécentres, travail à distance, espaces de coworking, fablabs, médialabs) ;
- projets d'innovation numérique en faveur de l'éducation et de la santé.

Conformément aux recommandations de la Commission européenne, une synergie sera également recherchée avec les actions et orientations de l'Agenda numérique européen. Dans ce cadre, la Commission européenne permet d'allouer aux PME des subventions sous forme de "chèques" ("ICT

Voucher"). La Région en tant qu'autorité de gestion, mobilisera les moyens nécessaires afin d'accompagner particulièrement les PME franciliennes en vue de développer l'usage des TIC et d'en tirer les meilleurs bénéfices.

Les fonds peuvent être alloués par les collectivités sélectionnées dans le cadre des ITI ou par le lancement d'appels à projets par la Région.

Les bénéficiaires potentiels sont des collectivités territoriales, des EPCI, des associations, des organismes et établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de formation, des entreprises et des établissements publics.

La dotation de cette action s'élève à 4,200 M€ en AP et 0,350 M€ en CPI.

## **Programme : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone**

### **Action : Soutien à la production et à la distribution d'énergies renouvelables**

Les actions soutenues relèvent de l'axe prioritaire 8 « Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone en Ile de France » et de la priorité d'investissement « Favoriser la production et la distribution d'énergies provenant de sources renouvelables ».

La Région aidera à la mise en œuvre des actions suivantes dans le cadre de l'appel à projet qui sera instruit en 2016 :

- sensibilisation/information à l'utilisation des énergies renouvelables, aide au bouclage des projets et au montage des dossiers ;
- installation de production de chaleur et/ou d'électricité à base d'énergies renouvelables ou de récupération.

Un instrument financier sera mis en place pour permettre la création d'un fonds de garantie pour les opérations favorisant la production d'énergies renouvelables. Les crédits engagés représentent la totalité de la dotation FEDER prévue à cet effet pour la durée du programme.

Toutes les personnes morales sont éligibles à ces actions à l'exception du patrimoine de l'Etat et des associations culturelles.

La dotation de cette action s'élève à 6,681M€ en AP et 1,695M€ en CPI.

### **Action : Soutien à l'efficacité énergétique**

Dans l'axe prioritaire 8, le soutien à l'efficacité énergétique relève de la priorité d'investissement « Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics, et dans le secteur du logement ».

Cette priorité répond à deux objectifs :

- diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel ;
- engager des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel et des bâtiments publics.

Ces actions sont engagées selon trois modes :

- un appel à projets visant des réalisations exemplaires en matière de réhabilitation notamment dans les logements à caractère social ;
- les opérations de réhabilitation thermique sélectionnées par les territoires ITI ;
- la création d'un fonds de garantie pour les prêts engagés par les opérateurs.

Il faut noter que, comme pour l'action « Soutien à la production et à la distribution d'énergies renouvelables », les crédits engagés pour la mise en place de l'instrument financier représentent la totalité de la dotation FEDER prévue à cet effet pour la durée du programme.

Les bénéficiaires visés sont les organismes gestionnaires de logements sociaux, les copropriétés dégradées.

La dotation de cette action s'élève à 14,374M€ en AP et 4,062M€ en CPI.

## **Programme : Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine**

L'axe prioritaire 10 « Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique interrégional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve » est interrégional. Il couvre l'ensemble du bassin hydrographique de la Seine et concernait à ce titre huit régions lors de la conclusion du programme opérationnel : Bourgogne, Champagne-Ardenne, Picardie, Ile-de-France, Haute-Normandie, Basse-Normandie et de façon plus marginale Lorraine et Centre. A cette échelle, les enjeux relatifs au partage des usages de l'eau sont interdépendants, qu'il s'agisse des enjeux quantitatifs liés aux phénomènes météorologiques ou des enjeux qualitatifs liés à la biodiversité du fleuve et des vallées.

La mise en œuvre de cet axe est du ressort de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) qui aura une délégation de gestion pour lui permettre de procéder à la sélection des projets.

### **Action : Soutien à l'adaptation au changement climatique et à la lutte contre les risques spécifiques**

Cette action relève des deux priorités d'investissement, d'une part « Soutenir des investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris, les approches fondées sur les écosystèmes », d'autre part « Favoriser les investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, en garantissant la résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe ».

Elle comporte deux objectifs principaux :

- réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse par la mobilisation des ressources en eau dans le respect des écosystèmes aquatiques ;
- réduire les impacts des inondations sur les milieux et sur les territoires.

Les actions menées dans le cadre du premier objectif seront essentiellement des expérimentations d'adaptation au changement climatique, des études de connaissance sur le fonctionnement des aquifères.

Pour le second objectif, sont envisagés des travaux de zones de ralentissement dynamique des crues, de restauration ou d'aménagement de zones d'expansion des crues, des programmes de réduction de la vulnérabilité à grande échelle .

Les organismes bénéficiaires seront des communes et leurs groupements, le GIP Seine Aval.

Cette action est dotée à hauteur de 0,803 M€ en AP et de 0,241 M€ en CPI.

### **Action : Protection et restauration de la biodiversité et des sols**

Cette action relève de la priorité d'investissement « Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser des services liés aux écosystèmes, y compris au travers de Natura 2000, et des infrastructures vertes ».

L'objectif défini pour cette priorité d'investissement est de diminuer les impacts de la navigation, de la production d'énergie hydroélectrique et des activités humaines en général sur les milieux naturels.

Les actions financées seront des travaux de rétablissement de la continuité écologique longitudinale et transversale sur les cours d'eau d'intérêt interrégional identifiés dans les territoires spécifiques visés sur le bassin Seine Normandie.

Les communes et leur groupement ainsi que les Voies Navigables de France seront les principaux bénéficiaires de ces actions.

Cette action est dotée à hauteur de 1,000 M€ en AP et de 0,300 M€ en CPI.

# FONCTIONNEMENT

**PROJET DE BUDGET 2016**  
**RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2016**

		AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			CREDITS DE PAIEMENT		
		BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consomma- tion au 31/12	Proposition BP 2016
		M €	M €	M €	M €	M €	M €
<b>Actions internationales et européennes</b>		<b>5,525</b>	<b>4,320</b>	<b>3,310</b>	<b>4,380</b>	<b>4,131</b>	<b>2,999</b>
	HP	5,525	4,320	3,310	4,380	4,131	2,999
	PJ						
	CP PR						
<b>Fonds européens</b>		<b>78,058</b>	<b>22,949</b>	<b>59,973</b>	<b>25,890</b>	<b>4,114</b>	<b>37,938</b>
	HP	78,058	22,949	59,973	25,890	4,114	37,938
	PJ						
	CP						
<b>TOTAL</b>		<b>83,583</b>	<b>27,269</b>	<b>63,283</b>	<b>30,270</b>	<b>8,245</b>	<b>40,937</b>
	HP	83,583	27,269	63,283	30,270	8,245	40,937
	PJ						
	CP PR						

## Actions internationales et européennes

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consomma- tion au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
<b>930 - Services généraux</b>	<b>5,525</b>	<b>4,320</b>	<b>3,310</b>	<b>4,380</b>	<b>4,131</b>	<b>2,999</b>
<b>04 - Actions interrégionales, européennes et internationales</b>	<b>5,525</b>	<b>4,320</b>	<b>3,310</b>	<b>4,380</b>	<b>4,131</b>	<b>2,999</b>
<b>042 - Actions européennes</b>	<b>1,400</b>	<b>0,739</b>	<b>0,800</b>	<b>0,805</b>	<b>0,756</b>	<b>0,304</b>
<b>Actions européennes</b>	<b>1,400</b>	<b>0,739</b>	<b>0,800</b>	<b>0,805</b>	<b>0,756</b>	<b>0,304</b>
<i>HP042-004</i>						
Actions européennes	1,400	0,739	0,800	0,805	0,756	0,304
<b>044 - Aide publique au développement</b>	<b>2,291</b>	<b>1,811</b>	<b>1,240</b>	<b>2,035</b>	<b>1,661</b>	<b>1,600</b>
<b>Coopération décentralisée</b>	<b>2,231</b>	<b>1,729</b>	<b>1,240</b>	<b>1,825</b>	<b>1,294</b>	<b>1,380</b>
<i>HP044-003</i>						
Coopération décentralisée	1,231	0,756	0,700	0,900	0,956	0,600
Représentants de la Région	1,000	0,973	0,540	0,925	0,338	0,780
<b>Solidarité internationale</b>	<b>0,060</b>	<b>0,082</b>		<b>0,210</b>	<b>0,367</b>	<b>0,220</b>
<i>HP044-015</i>						
Solidarité internationale (dispositif)		0,025		0,150	0,225	0,170
Aide à la reconstruction	0,030	0,057		0,030	0,022	0,050
Fonds d'intervention d'urgence	0,030			0,030	0,120	
<b>048 - Autres actions internationales</b>	<b>1,834</b>	<b>1,770</b>	<b>1,270</b>	<b>1,540</b>	<b>1,714</b>	<b>1,095</b>
<b>Rayonnement international</b>	<b>0,254</b>	<b>0,253</b>	<b>0,160</b>	<b>0,130</b>	<b>0,327</b>	<b>0,180</b>
<i>HP048-007</i>						
Rayonnement international				0,030	0,028	
Francophonie			0,100			0,100
Réseaux internationaux	0,254	0,253	0,060	0,100	0,299	0,080
<b>Animation régionale</b>	<b>0,380</b>	<b>0,396</b>	<b>0,200</b>	<b>0,290</b>	<b>0,422</b>	<b>0,115</b>
<i>HP048-008</i>						
Animation régionale	0,380	0,396	0,200	0,290	0,422	0,115
<b>Méditerranée (dispositif)</b>	<b>0,500</b>	<b>0,507</b>	<b>0,300</b>	<b>0,570</b>	<b>0,515</b>	<b>0,200</b>
<i>HP048-014</i>						
Méditerranée (dispositif)	0,500	0,507	0,300	0,570	0,515	0,200
<b>Coopération décentralisée hors APD</b>	<b>0,700</b>	<b>0,614</b>	<b>0,610</b>	<b>0,550</b>	<b>0,450</b>	<b>0,600</b>
<i>HP048-017</i>						
Coopération décentralisée hors APD	0,700	0,614	0,610	0,550	0,450	0,600
<b>TOTAL</b>	<b>5,525</b>	<b>4,320</b>	<b>3,310</b>	<b>4,380</b>	<b>4,131</b>	<b>2,999</b>
HP	5,525	4,320	3,310	4,380	4,131	2,999



	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consomma- tion au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
<i>HP62-004</i> Soutien à la diffusion des technologies de l'information et de la communication	0,645	0,645	3,480	0,130	0,130	0,850
<b>Soutien au bassin hydrographique de la Seine</b>	<b>0,452</b>		<b>0,200</b>	<b>0,072</b>		<b>0,060</b>
<i>HP62-006</i> Soutien à l'adaptation au changement climatique et à la lutte contre les risques spécifiques	0,172		0,100	0,027		0,030
Protection et restauration de la biodiversité et des sols	0,280		0,100	0,045		0,030
<b>Assistance technique FEDER</b>	<b>0,996</b>	<b>0,136</b>	<b>0,700</b>	<b>0,403</b>	<b>0,025</b>	<b>0,430</b>
<i>HP62-007</i> Assistance technique FEDER	0,996	0,136	0,700	0,403	0,025	0,430
<b>63 - Autres (FEADER)</b>	<b>8,236</b>		<b>12,000</b>	<b>8,236</b>		<b>12,000</b>
<b>FEADER</b>	<b>8,236</b>		<b>12,000</b>	<b>8,236</b>		<b>12,000</b>
<i>HP63-001</i> FEADER	8,236		12,000	8,236		12,000
<b>TOTAL</b>	<b>78,058</b>	<b>22,949</b>	<b>59,973</b>	<b>25,890</b>	<b>4,114</b>	<b>37,938</b>
HP	78,058	22,949	59,973	25,890	4,114	37,938

# RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
<b>CHAPITRE 930 - Services généraux</b>	<b>2,999</b>
<b>Sous fonction 04 - Actions interrégionales, européennes et internationales</b>	<b>2,999</b>
<b>Code fonctionnel 042 - Actions européennes</b>	<b>0,304</b>
6226 : Honoraires	0,015
6234 : Réceptions	0,019
6281 : Concours divers (cotisations...)	0,040
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	0,230
<b>Code fonctionnel 044 - Aide publique au développement</b>	<b>1,600</b>
6226 : Honoraires	0,040
6234 : Réceptions	0,030
6238 : Divers	0,050
6513 : Bourses	0,040
65733 : Départements	0,040
65734 : Communes et structures intercommunales	0,100
65735 : Autres groupements de collectivités et EPL	0,010
65738 : Organismes publics divers	0,560
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	0,730
<b>Code fonctionnel 048 - Autres actions internationales</b>	<b>1,095</b>
611 : Contrats de prestations de services	0,262
6185 : Frais de colloques et séminaires	0,020
6226 : Honoraires	0,030
6234 : Réceptions	0,025
6281 : Concours divers (cotisations...)	0,035
65734 : Communes et structures intercommunales	0,040
65735 : Autres groupements de collectivités et EPL	0,033
65738 : Organismes publics divers	0,100
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	0,550
<b>CHAPITRE 936 - Gestion des fonds européens</b>	<b>37,938</b>
<b>Sous fonction 61 - FSE</b>	<b>23,605</b>
65733 : Départements	0,100
65734 : Communes et structures intercommunales	0,920
65738 : Organismes publics divers	12,295
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	10,290
<b>Sous fonction 62 - FEDER</b>	<b>2,333</b>
65731 : Etat	0,060
65734 : Communes et structures intercommunales	0,300
65738 : Organismes publics divers	0,730

## RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	1,243
<b>Sous fonction 63 - Autres (FEADER)</b>	<b>12,000</b>
65738 : Organismes publics divers	12,000
<b>TOTAL</b>	<b>40,937</b>

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## Actions internationales et européennes

### 930 - Services généraux

#### 04 - Actions interrégionales, européennes et internationales

##### 042 - Actions européennes

#### Programme : Actions européennes

#### Action : Actions européennes

L'engagement européen de la Région sera tourné vers une meilleure captation des fonds contenus dans les programmes sectoriels européens en Ile-de-France et vers une utilisation optimisée des Fonds structurels et d'investissements de l'UE.

Le renforcement de la politique d'influence de la Région deviendra également une priorité. L'Ile-de-France a pour ambition de devenir un acteur majeur dans les débats européens, en cohérence avec les nouveaux enjeux et défis franciliens.

Cette volonté se traduira par la présentation à l'assemblée régionale d'un rapport-cadre visant à structurer, prioriser et définir une stratégie nouvelle et efficiente permettant prioritairement l'accès aux cofinancements européens vecteurs de croissance et de développement.

La nouvelle dynamique européenne de la Région aura pour objectif de :

- Proposer un appui technique renforcé en plus de la délivrance d'une information européenne stratégique et ciblée aux porteurs de projets afin de leur garantir une meilleure réactivité et une capacité renforcée de captation de possibles financements européens.
- Rechercher et mobiliser les cofinancements européens, au titre des Programmes sectoriels de l'Union Européenne (Horizon 2020, COSME, Erasmus +...) et du Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (Plan Juncker) sur des projets d'infrastructures, de transition énergétique, de soutien aux PME et de la Coopération Territoriale Européenne (Interreg).
- Réaffirmer une politique d'influence européenne ambitieuse, en reconsidérant si besoin les modalités et instruments de sa représentation auprès de l'Union Européenne dans la recherche d'une capacité proactive.
- Consolider les partenariats avec des autorités régionales d'autres États-membres afin de construire un réseau stratégique garantissant un partage des connaissances et une influence renforcée.

En consolidation du 4<sup>e</sup> objectif, de nouveaux rapprochements avec des collectivités territoriales au rayonnement européen majeur seront favorisés et articulés autour de partenariats novateurs et ouverts aux acteurs franciliens, contribuant à l'essor de l'Ile-de-France et déclinés tout particulièrement dans les secteurs de la coopération économique, de l'éducation, de la formation, de la cohésion sociale, du développement durable, de l'innovation et du développement technologique.

L'implication de la Région aux cotés des associations franciliennes à vocation européenne sera rationalisée et optimisée, pour en renforcer la portée, en accroître la cohérence et en augmenter la visibilité.

La Région s'inscrira pleinement en conformité avec la stratégie européenne visant une croissance inclusive, durable et intelligente dans l'optique de favoriser le développement économique en Ile de France grâce également à un appui à la formation, à l'enseignement supérieur et à recherche.

Enfin, dans un objectif d'efficience, la coopération décentralisée avec des collectivités d'autres États

membres devra être construite en cohérence avec la stratégie européenne de la Région et menée en lien avec les autres pans de l'action européenne régionale.

## **044 - Aide publique au développement**

### **Programme : Coopération décentralisée**

#### **Action : Coopération décentralisée**

L'ensemble des Coopérations décentralisées existantes feront l'objet d'une réévaluation. La formalisation de liens plus étroits et la mise en œuvre de projets communs avec les collectivités et les populations du bassin méditerranéen, et notamment du Maghreb, constituera un axe fort de l'Exécutif régional. Parallèlement, l'opportunité et les conditions d'une suspension des partenariats les moins actifs (tel celui avec la Province du Gauteng) seront mises à l'étude, avec éventuellement une réduction du périmètre des engagements régionaux, voire leur suppression. L'optimisation des interventions régionales et l'implication des acteurs franciliens, dans une démarche d'ouverture, de mutualisation des ressources et de recherche de retombées concrètes pour le territoire francilien, seront systématiquement recherchées. Dans tous ses engagements, la Région s'attachera à favoriser un retour sur le territoire francilien et recherchera autant que possible un cofinancement des projets de coopération par ses partenaires locaux.

#### **Action : Représentants de la Région**

La dotation proposée prévoit la prolongation jusqu'au 31 janvier 2017 des sept contrats de Représentants arrivant à échéance le 30 juin 2016.

Cependant, afin de réduire significativement l'impact financier de ce dispositif de représentation, l'exercice 2016 sera mis à profit pour reconsidérer les modalités de portage des contrats des Coopérants, notamment par la mobilisation d'un opérateur unique, et généraliser le recours aux contrats locaux. Il pourra par ailleurs être supprimé.

### **Programme : Solidarité internationale**

#### **Action : Solidarité internationale (dispositif)**

Comme pour l'exercice 2015, il est proposé de ne pas doter cette action en AE (qui est toutefois dotée en investissement). Les crédits de paiement seront mobilisés pour permettre le mandatement des subventions votées lors des précédents exercices.

#### **Action : Aide à la reconstruction**

Il est proposé de ne pas doter cette action en AE afin de privilégier l'engagement régional dans des projets d'investissement et d'inscrire ainsi l'intervention de l'Ile-de-France dans une démarche structurante de moyen terme.

#### **Action : Fonds d'intervention d'urgence**

Il est proposé de ne plus abonder cette action qu'en autorisations de programme afin de préserver la capacité d'intervention immédiate de la Région auprès de populations victimes de catastrophes. Au regard des besoins exprimés en situation de crise humanitaire, les achats de biens et d'équipements susceptibles d'être couverts par les subventions de la Région aux ONG spécialistes des situations d'urgence relèvent de dépenses d'investissement plus que de dépenses de fonctionnement.

## **048 - Autres actions internationales**

### **Programme : Rayonnement international**

#### **Action : Rayonnement international**

Cette action et le dispositif éponyme qu'elle porte ne seront pas dotés en AE en 2016.

#### **Action : Francophonie**

Afin de réamorcer une politique régionale active de promotion de la francophonie, cette action est abondée à hauteur de 0,100 M€. Cette impulsion nouvelle, qui pourrait notamment se décliner sur les plans économique, culturel, scientifique et éducatif, s'inscrit en cohérence avec l'une des priorités de la diplomatie française et confortera l'action internationale de la Région dans la perspective notamment du Sommet de la Francophonie programmé du 15 au 20 novembre 2016 à Antananarivo.

#### **Action : Réseaux internationaux**

Cette ligne budgétaire concerne l'ensemble des cotisations aux réseaux européens et internationaux de collectivités territoriales destinés à consolider l'action et le rayonnement de la Région. Outre Metropolis, sont concernées l'Association française du conseil des communes et régions (AFCCRE) et Cités Unies France (appelées à fusionner en 2016, selon un calendrier qui reste à confirmer).

Après le retrait de la présidence du réseau Metropolis en décembre 2015, la Région limitera son engagement financier au seul versement de la cotisation à l'association (13 184 €). Au-delà, l'utilité de l'engagement de la Région dans ces réseaux internationaux sera réévaluée.

Le versement de la cotisation à l'Association internationale des régions francophones (AIRF), aujourd'hui suspendu, pourra néanmoins être reconsidéré au regard de la relance d'une action de soutien à la francophonie.

### **Programme : Animation régionale**

#### **Action : Animation régionale**

La Région restera présente, dans le respect de son cadre budgétaire, auprès de certains acteurs franciliens de la coopération et de la solidarité internationale, en rationalisant ses interventions et en encourageant des démarches concertées pour une meilleure visibilité et une plus grande efficacité. Les actions de soutien aux associations et aux centres de ressources sur l'éducation au développement seront réévaluées et optimisées. Il est proposé de maintenir la participation régionale au Salon des Solidarités et à la Semaine de la Solidarité internationale, qui permettent de donner une visibilité accrue à l'action de la Région et contribuent à la positionner comme acteur fédérateur des associations locales.

Cette dotation vaut également provision pour une action spécifique du secteur en appui aux candidatures franciliennes aux JOP 2024 et à l'Exposition universelle : implication des diasporas et des étudiants étrangers présents en Ile-de-France, association et échanges avec les collectivités étrangères partenaires de coopération décentralisée, implication des réseaux européens et internationaux, mobilisation des programmes et financements européens (dont les FESI).

### **Programme : Méditerranée (dispositif)**

#### **Action : Méditerranée (dispositif)**

La dotation du dispositif éponyme est diminuée par rapport à l'exercice 2015. Elle permettra la tenue d'une session en 2016, l'appel à projets ayant été lancé par la précédente mandature et doté en AE.

L'exercice 2016 sera également marqué par la réorientation du dispositif vers des projets à finalité économique.

## **Programme : Coopération décentralisée hors APD**

### **Action : Coopération décentralisée hors APD**

Il est proposé de réorienter les partenariats développés dans les pays hors APD vers des actions de coopération économique, en mobilisant tout particulièrement le partenariat avec Business France pour 2015-2017. L'accent sera fortement mis sur la valorisation des savoir-faire et des atouts de l'Île-de-France et l'accès à de nouvelles opportunités d'affaires pour les acteurs franciliens.

Le réseau des Volontaires internationaux en entreprises (VIE) mis en place à Hanoï, Santiago et, à partir du printemps 2016 à Montréal, sera quant à lui évalué.

Un travail de prospection sur des zones non actuellement couvertes par des accords de coopération sera mené (en particulier les États-Unis, l'Inde, le Japon et la Chine) afin d'y encourager de nouveaux partenariats économiques avec des acteurs franciliens et de favoriser leur accès aux marchés locaux.

## Fonds européens

### 936 - Gestion des fonds européens

#### 61 - FSE

##### Programme : Soutien à la création et à la reprise d'activité

##### Action : Soutien à l'emploi indépendant, à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises

L'action relève de l'axe prioritaire 3 du Programme Opérationnel Régional « Favoriser la création et reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi » et de l'investissement prioritaire « L'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micros, petites et moyennes entreprises innovantes ».

Les objectifs suivants sont poursuivis :

- la création d'activités et l'entrepreneuriat par les publics fragiles cibles ;
- la sécurisation du parcours d'accompagnement à la création et au suivi des activités ;
- le renforcement du suivi post-crétion ;
- le soutien à la création des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Les crédits correspondants sont attribués selon trois modes :

- par une délégation de gestion accordée à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France ;
- pour des opérations sélectionnées par les territoires au titre des ITI ;
- pour des opérations sélectionnées par un appel à projets ayant pour cibles le soutien à la création et reprise d'activité, le soutien à la création et reprise d'activité par les femmes et le soutien à la création et reprise d'activité dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Les organismes pouvant mener ces projets sont les chambres consulaires, les structures d'accompagnement à la création d'entreprise, tous porteurs de projet publics et privés.

Cette action est dotée à hauteur de 16,200 M€ en AE et de 8,370 M€ en CP.

##### Programme : Soutien aux dynamiques de l'inclusion

##### Action : Soutien à l'intégration socio-économique

Cette action s'intègre dans la priorité d'investissement «L'intégration socio-économique des communautés marginalisées telles que les Roms ».

Peuvent être financés notamment les projets suivants : appui à la parentalité et à la scolarisation des enfants; actions de médiation scolaire, apprentissage du français et insertion professionnelle; gestion de l'habitat et gestion budgétaire.

Les collectivités locales, les associations de soutien sont les principaux organismes pouvant mettre en œuvre ces actions.

La dotation de cette action s'élève à 1,538M€ en AE et 0,350M€ en CP

##### Action : Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité des chances

La priorité d'investissement « Lutter contre toutes les formes de discrimination et promouvoir l'égalité des chances » est mise en œuvre dans le cadre de cette action.

La Région finance avec le FSE des actions de soutien à l'accès aux droits, des aides permettant l'accompagnement vers le dépôt de plainte via des permanences d'accueil et d'accès aux droits, des actions à destination des acteurs, la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des acteurs sur le

repérage et la lutte contre les discriminations et la valorisation des bonnes pratiques. Une attention particulière est portée sur les projets mettant en œuvre la dimension égalité femmes /hommes.

Le mode d'allocation des crédits s'effectue principalement par les territoires bénéficiaires des investissements territoriaux intégrés (ITI).

Cette action est dotée à hauteur de 0,800M€ en AE et de 0,440M€ en CP.

### **Programme : Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences**

Ce programme correspond à l'axe prioritaire 5 « Investir dans l'éducation et adapter les compétences » du POR FEDER /FSE et deux investissements prioritaires, réparti en deux actions :

- la réduction et la prévention du décrochage scolaire précoce et la promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation ;
- une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âge dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples en passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises.

#### **Action : Lutte contre le décrochage scolaire et promotion de l'égalité en matière d'éducation**

Pour lutter contre le décrochage scolaire des jeunes, très fort dans certaines parties du territoire francilien, des actions de prévention, de rescolarisation et d'ingénierie de formation sont mises en place.

En matière de prévention, sont financées notamment des actions d'accompagnement individualisé, de lutte contre la violence scolaire, de professionnalisation des équipes, d'orientation et de découverte professionnelle.

Pour rescolariser les élèves décrocheurs, le développement de nouvelles structures de raccrochage est favorisé ainsi que le soutien à l'apprentissage.

La mise en œuvre est assurée principalement par les GIP académiques, dans le cadre des ITI par une délégation de gestion et par un appel à projet intitulé protocole de sécurisation des parcours.

La dotation de cette action s'élève à 8,030M€ en AE et 7,850M€ en CP.

#### **Action : Egalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie**

L'objectif de cette action est d'augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi.

Face aux constats sur la moindre employabilité des demandeurs d'emploi faiblement qualifiés et notamment les jeunes Franciliens, la Région privilégie l'aide pour les actions visant la construction de projets professionnels avec deux appels à manifestation d'intérêt concernant les Écoles de la deuxième Chance et les Espaces Dynamiques d'Insertion.

Un appel à projets concerne les publics spécifiques: les personnes placées sous-main de justice et les jeunes sous protection judiciaire.

Les territoires sélectionnés dans le cadre des ITI pourront également mettre en œuvre des actions répondant aux objectifs fixés.

Enfin, une partie des crédits est déléguée aux GIP académiques, à la chambre de commerce de Paris et d'Ile de France.

Cette action est dotée à hauteur de 10,215M€ en AE et de 4,995M€ en CP.

## **Programme : IEJ en Seine Saint Denis**

### **Action : IEJ en Seine Saint Denis**

Cette action relève de l'axe 9 « Mise en place de l'initiative emploi jeunes en Seine Saint-Denis » et de la priorité d'investissement « L'intégration durable sur le marché du travail des jeunes, en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse ». Cette action concerne les jeunes ni en emploi, ni en éducation ou formation (NEET) habitant en Seine Saint Denis.

Des actions d'accompagnement afin de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes NEET faiblement qualifiés leur sont proposées. Ces actions prennent la forme d'aide à la définition d'un projet professionnel, à l'apprentissage des langues, au développement des compétences et des savoirs notamment par la mise en place de formations de pré qualification.

La mise en œuvre s'effectue par une délégation de gestion au Conseil Départemental de Seine Saint Denis et par un appel à projet de la Région.

Cette action est dotée à hauteur de 1,600M€ en AE et de 0,500M€ en CP.

## **Programme : Assistance technique FSE**

### **Action : Assistance technique FSE**

Les organismes intermédiaires sélectionnés pour assurer la gestion d'une partie du programme au titre du FSE peuvent bénéficier de crédits d'assistance technique pour renforcer leurs moyens administratifs pour la mise en œuvre des crédits délégués. Sur cette action, les dépenses de rémunération des personnels affectés aux tâches de gestion, suivi, contrôle et information pourront être financées.

Les bénéficiaires sont les GIP académiques de Versailles, Créteil et Paris, la Chambre de Commerce et d'industrie de Paris Ile de France, le Conseil Départemental de Seine Saint Denis et les 12 territoires sélectionnés pour la mise en œuvre des investissements territoriaux intégrés.

La dotation de cette action s'élève à 1,600M€ en AE et 1,100M€ en CP.

## 62 - FEDER

### **Programme : Renforcement des facteurs de compétitivité**

Les dépenses de ce programme correspondent à l'axe prioritaire n° 6 « Renforcer les facteurs de compétitivité en Ile-de-France ».

Cet axe prioritaire concentre deux objectifs thématiques qui visent à renforcer les facteurs de compétitivité et de croissance en Ile de France :

- renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ;
- améliorer la compétitivité des PME

Ces deux objectifs thématiques se retrouvent dans les priorités de la Région définies dans le cadre de sa Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) de 2010, de sa Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI) en 2011 et de la Stratégie de spécialisation intelligente de 2013.

#### **Action : Soutien aux investissements des entreprises dans la R&I**

Les projets soutenus par cette action peuvent être de deux types :

- une aide au fonctionnement des structures d'accompagnement (incubateurs, structures de maturation) pour la mise en œuvre des transferts de connaissance ;
- la promotion de l'innovation au sens large (social et sociétal, management..).

Les structures d'accompagnement de projets innovants, quelle que soit la forme d'innovation, seront les principales bénéficiaires. Elles seront sélectionnées dans le cadre des ITI.

Cette action est dotée à hauteur de 0,300 M€ en AE.

#### **Action : Croissance des PME et soutien aux processus d'innovation**

Les dépenses au titre de cette action correspondent à la priorité d'investissement « Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi que s'engager dans les processus d'innovation ».

Un appel à projet concernant la structuration des filières économiques et de renforcement de la compétitivité des entreprises franciliennes sera lancé avec pour objectifs :

- la construction d'une stratégie par les filières et la définition des objectifs afférents qui pourront être déclinés en plan d'actions ;
- le développement des programmes d'animation des structures porteuses de filières afin notamment de réunir les entreprises régionales d'un même secteur et de les faire échanger sur les enjeux de marché et d'innovation identifiés ;
- l'accompagnement du développement des jeunes entreprises innovantes.

Les structures bénéficiaires sont les pôles de compétitivité, les fédérations professionnelles, les chambres consulaires, les associations, etc.

Cette action est dotée à hauteur de 3,310M€ en AE et de 0,993M€ en CP.

### **Programme : Diversification et amélioration des applications des TIC**

#### **Action : Soutien à la diffusion des technologies de l'information et de la communication**

L'axe prioritaire 7 « Diversifier et améliorer les applications TIC » qui prévoit des actions au titre de la priorité d'investissement « Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté) » a pour finalité de mettre en œuvre de nouvelles technologies au service de projets de développement innovant (éducation, santé, développement économique).

Les actions sont mises en œuvre par un appel à projets visant le développement des outils et services numériques et par une délégation de gestion accordée aux GIP académiques.

La dotation de cette action s'élève à 3,480 M€ en AE et 0,850 M€ en CP.

## **Programme : Soutien au bassin hydrographique de la Seine**

### **Action : Soutien à l'adaptation au changement climatique et à la lutte contre les risques spécifiques**

Cette action de l'axe 10 du POR relève des deux priorités d'investissement « Soutenir des investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes » et « Favoriser les investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, en garantissant la résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe ».

Des diagnostics de vulnérabilité des réseaux, des activités économiques, des services publics, des animations pour la mise en place de stratégies locales de gestion des inondations, l'élaboration de plans de continuité d'activités de services seront financés sur cette action dont la mise en œuvre est assurée par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE).

La dotation de cette action s'élève à 0,100 M€ en AE et 0,030 M€ en CP.

### **Action : Protection et restauration de la biodiversité et des sols**

Cette action relève de la priorité d'investissement « Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser des services liés aux écosystèmes, y compris au travers de Natura 2000, et des infrastructures vertes ».

L'objectif défini pour cette priorité d'investissement est de diminuer les impacts de la navigation, de la production d'énergie hydroélectrique et des activités humaines en général sur les milieux naturels.

Les actions de suivi et de communication liées à ces enjeux de continuité écologique seront financées dans ce cadre.

Cette action est dotée à hauteur de 0,100 M€ en AE et de 0,030 M€ en CP.

## **Programme : Assistance technique FEDER**

### **Action : Assistance technique FEDER**

Les organismes intermédiaires sélectionnés pour assurer la gestion d'une partie du programme au titre du FEDER peuvent bénéficier de crédits d'assistance technique pour renforcer leurs moyens administratifs pour la mise en œuvre des crédits délégués. Sur cette action, les dépenses de rémunération des personnels affectés aux tâches de gestion, suivi, contrôle et information pourront être financées.

Les bénéficiaires sont la Chambre de Commerce et d'industrie de Paris Ile de France et les 12 territoires sélectionnés pour la mise en œuvre des investissements territoriaux intégrés.

La dotation de cette action s'élève à 0,700M€ en AE et 0,430M€ en CP.

## **63 - Autres (FEADER)**

### **Programme : FEADER**

#### **Action : FEADER**

Les crédits relevant du FEADER sont soumis à des modalités spécifiques de mise en œuvre, dont les paiements ont été délégués au niveau national à l'agence de service et de paiement (ASP).

Conformément à l'instruction du 11 février relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014 à 2020, les dotations au titre de ce fonds sont inscrites au budget primitif de la Région mais ne donnent pas lieu à engagements et mandatements sur le budget régional.

Les prévisions d'engagement du FEADER pour 2016 sont de 12 M€, réparties comme suit :

- 5 M€ sur les mesures surfaciques du Programme de développement Rural (PDR), correspondant à la mesure 10 "Mesures agroenvironnementales et climatiques" et à la mesure 11 "Agriculture biologique",
- 7 M€ sur les mesures hors surfaces du PDR, pour les mesures 4 "Investissements dans les exploitations agricoles et forestières", 6 "Développement des exploitations et des entreprises", 8 "Investissements dans le développement de zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts", 7 "Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales", 16 "Coopération" et 19 "LEADER".

# **ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT**

# INVESTISSEMENT

## Actions internationales et européennes

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2016	Proposition d'AP pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
<b>900 - Services généraux</b>						
<b>04 - Actions interrégionales, européennes et</b>	<b>5,418</b>	<b>2,100</b>	<b>1,905</b>	<b>2,652</b>	<b>2,370</b>	<b>0,591</b>
<b>044 - Aide publique au développement</b>	<b>4,979</b>	<b>1,800</b>	<b>1,685</b>	<b>2,402</b>	<b>2,120</b>	<b>0,572</b>
<b>Coopération décentralisée</b>	<b>2,884</b>	<b>1,000</b>	<b>0,800</b>	<b>1,180</b>	<b>1,550</b>	<b>0,354</b>
<b>HP044-003</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	2,884		0,500	0,980	1,250	0,154
échéancier des CP sur AP 2016		1,000	0,300	0,200	0,300	0,200
<b>Rayonnement international</b>	<b>0,026</b>		<b>0,010</b>	<b>0,016</b>		
<b>HP044-011</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,026		0,010	0,016		
échéancier des CP sur AP 2016						
<b>Solidarité internationale</b>	<b>2,069</b>	<b>0,800</b>	<b>0,875</b>	<b>1,206</b>	<b>0,570</b>	<b>0,218</b>
<b>HP044-013</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	2,069		0,615	0,990	0,410	0,054
échéancier des CP sur AP 2016		0,800	0,260	0,216	0,160	0,164
<b>048 - Autres actions internationales</b>	<b>0,439</b>	<b>0,300</b>	<b>0,220</b>	<b>0,250</b>	<b>0,250</b>	<b>0,019</b>
<b>Coopération décentralisée hors aide publique au développement (APD)</b>	<b>0,439</b>	<b>0,300</b>	<b>0,220</b>	<b>0,250</b>	<b>0,250</b>	<b>0,019</b>
<b>HP048-016</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,439		0,130	0,150	0,150	0,009
échéancier des CP sur AP 2016		0,300	0,090	0,100	0,100	0,010
<b>TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>	<b>5,418</b>	<b>2,100</b>	<b>1,905</b>	<b>2,652</b>	<b>2,370</b>	<b>0,591</b>
<b>Total des CP sur AP antérieures à 2016</b>	<b>5,418</b>		<b>1,255</b>	<b>2,136</b>	<b>1,810</b>	<b>0,217</b>
<b>Total des CP sur AP 2016</b>		<b>2,100</b>	<b>0,650</b>	<b>0,516</b>	<b>0,560</b>	<b>0,374</b>

# INVESTISSEMENT

## Fonds européens

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2016	Proposition d'AP pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
<b>906 - Gestion des fonds européens</b>						
<b>62 - FEDER</b>		<b>69,755</b>	<b>16,137</b>	<b>11,100</b>	<b>18,082</b>	<b>24,436</b>
<b>Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens</b>		<b>4,297</b>	<b>0,759</b>	<b>1,500</b>	<b>1,300</b>	<b>0,738</b>
<b>HP62-001</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016						
échéancier des CP sur AP 2016		4,297	0,759	1,500	1,300	0,738
<b>Préserver la biodiversité</b>		<b>1,200</b>	<b>0,180</b>	<b>0,600</b>	<b>0,420</b>	
<b>HP62-002</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016						
échéancier des CP sur AP 2016		1,200	0,180	0,600	0,420	
<b>Renforcer les facteurs de compétitivité</b>		<b>37,200</b>	<b>8,550</b>	<b>4,700</b>	<b>10,000</b>	<b>13,950</b>
<b>HP62-003</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016						
échéancier des CP sur AP 2016		37,200	8,550	4,700	10,000	13,950
<b>Diversification et amélioration des applications des TIC</b>		<b>4,200</b>	<b>0,350</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>0,850</b>
<b>HP62-004</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016						
échéancier des CP sur AP 2016		4,200	0,350	1,500	1,500	0,850
<b>Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone</b>		<b>21,055</b>	<b>5,757</b>	<b>2,100</b>	<b>4,300</b>	<b>8,898</b>
<b>HP62-005</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016						
échéancier des CP sur AP 2016		21,055	5,757	2,100	4,300	8,898
<b>Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine</b>		<b>1,803</b>	<b>0,541</b>	<b>0,700</b>	<b>0,562</b>	
<b>HP62-006</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016						
échéancier des CP sur AP 2016		1,803	0,541	0,700	0,562	
<b>TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>		<b>69,755</b>	<b>16,137</b>	<b>11,100</b>	<b>18,082</b>	<b>24,436</b>
<b>Total des CP sur AP antérieures à 2016</b>						
<b>Total des CP sur AP 2016</b>		<b>69,755</b>	<b>16,137</b>	<b>11,100</b>	<b>18,082</b>	<b>24,436</b>

# FONCTIONNEMENT

## Actions internationales et européennes

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2016	Proposition d'AE pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
<b>930 - Services généraux</b>						
<b>04 - Actions interrégionales, européennes et</b>	<b>3,926</b>	<b>3,310</b>	<b>2,999</b>	<b>2,347</b>	<b>1,503</b>	<b>0,387</b>
<b>042 - Actions européennes</b>	<b>0,220</b>	<b>0,800</b>	<b>0,304</b>	<b>0,420</b>	<b>0,296</b>	
<b>Actions européennes</b>	<b>0,220</b>	<b>0,800</b>	<b>0,304</b>	<b>0,420</b>	<b>0,296</b>	
<b>HP042-004</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,220		0,150	0,070		
échéancier des CP sur AE 2016		0,800	0,154	0,350	0,296	
<b>044 - Aide publique au développement</b>	<b>1,863</b>	<b>1,240</b>	<b>1,600</b>	<b>0,956</b>	<b>0,447</b>	<b>0,100</b>
<b>Coopération décentralisée</b>	<b>1,643</b>	<b>1,240</b>	<b>1,380</b>	<b>0,956</b>	<b>0,447</b>	<b>0,100</b>
<b>HP044-003</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	1,643		0,780	0,616	0,247	
échéancier des CP sur AE 2016		1,240	0,600	0,340	0,200	0,100
<b>Solidarité internationale</b>	<b>0,220</b>		<b>0,220</b>			
<b>HP044-015</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,220		0,220			
échéancier des CP sur AE 2016						
<b>048 - Autres actions internationales</b>	<b>1,843</b>	<b>1,270</b>	<b>1,095</b>	<b>0,971</b>	<b>0,760</b>	<b>0,287</b>
<b>Rayonnement international</b>	<b>0,192</b>	<b>0,160</b>	<b>0,180</b>	<b>0,142</b>	<b>0,030</b>	
<b>HP048-007</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,192		0,100	0,092		
échéancier des CP sur AE 2016		0,160	0,080	0,050	0,030	
<b>Animation régionale</b>	<b>0,174</b>	<b>0,200</b>	<b>0,115</b>	<b>0,159</b>	<b>0,100</b>	
<b>HP048-008</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,174		0,080	0,094		
échéancier des CP sur AE 2016		0,200	0,035	0,065	0,100	
<b>Méditerranée (dispositif)</b>	<b>0,799</b>	<b>0,300</b>	<b>0,200</b>	<b>0,384</b>	<b>0,350</b>	<b>0,165</b>
<b>HP048-014</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,799		0,110	0,274	0,250	0,165
échéancier des CP sur AE 2016		0,300	0,090	0,110	0,100	
<b>Coopération décentralisée hors APD</b>	<b>0,678</b>	<b>0,610</b>	<b>0,600</b>	<b>0,286</b>	<b>0,280</b>	<b>0,122</b>

## FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2016	Proposition d'AE pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
<b>HP048-017</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,678		0,323	0,153	0,180	0,022
échéancier des CP sur AE 2016		0,610	0,277	0,133	0,100	0,100
<b>TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>	<b>3,926</b>	<b>3,310</b>	<b>2,999</b>	<b>2,347</b>	<b>1,503</b>	<b>0,387</b>
<b>Total des CP sur AE antérieures à 2016</b>	<b>3,926</b>		<b>1,763</b>	<b>1,299</b>	<b>0,677</b>	<b>0,187</b>
<b>Total des CP sur AE 2016</b>		<b>3,310</b>	<b>1,236</b>	<b>1,048</b>	<b>0,826</b>	<b>0,200</b>

# FONCTIONNEMENT

## Fonds européens

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2016	Proposition d'AE pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
<b>936 - Gestion des fonds européens</b>						
<b>61 - FSE</b>	<b>18,042</b>	<b>39,983</b>	<b>23,605</b>	<b>20,750</b>	<b>10,550</b>	<b>3,120</b>
<b>Soutien à la création et à la reprise d'activité</b>	<b>5,188</b>	<b>16,200</b>	<b>8,370</b>	<b>9,000</b>	<b>3,000</b>	<b>1,018</b>
<b>HP61-001</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	5,188		5,188			
échéancier des CP sur AE 2016		16,200	3,182	9,000	3,000	1,018
<b>Soutien aux dynamiques de l'inclusion</b>	<b>0,254</b>	<b>2,338</b>	<b>0,790</b>	<b>1,000</b>	<b>0,600</b>	<b>0,202</b>
<b>HP61-002</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,254		0,254			
échéancier des CP sur AE 2016		2,338	0,536	1,000	0,600	0,202
<b>Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences</b>	<b>10,500</b>	<b>18,245</b>	<b>12,845</b>	<b>8,000</b>	<b>6,000</b>	<b>1,900</b>
<b>HP61-003</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	10,500		10,500			
échéancier des CP sur AE 2016		18,245	2,345	8,000	6,000	1,900
<b>IEJ en Seine Saint Denis</b>	<b>1,450</b>	<b>1,600</b>	<b>0,500</b>	<b>1,600</b>	<b>0,950</b>	
<b>HP61-004</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	1,450		0,450	1,000		
échéancier des CP sur AE 2016		1,600	0,050	0,600	0,950	
<b>Assistance technique FSE</b>	<b>0,650</b>	<b>1,600</b>	<b>1,100</b>	<b>1,150</b>		
<b>HP61-005</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,650		0,650			
échéancier des CP sur AE 2016		1,600	0,450	1,150		
<b>62 - FEDER</b>	<b>0,610</b>	<b>7,990</b>	<b>2,333</b>	<b>3,020</b>	<b>2,067</b>	<b>1,180</b>
<b>Renforcement des facteurs de compétitivité</b>		<b>3,610</b>	<b>0,993</b>	<b>1,500</b>	<b>0,817</b>	<b>0,300</b>
<b>HP62-003</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016						
échéancier des CP sur AE 2016		3,610	0,993	1,500	0,817	0,300
<b>Diversification et amélioration des applications des TIC</b>	<b>0,500</b>	<b>3,480</b>	<b>0,850</b>	<b>1,000</b>	<b>1,250</b>	<b>0,880</b>
<b>HP62-004</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,500		0,500			
échéancier des CP sur AE 2016		3,480	0,350	1,000	1,250	0,880

## FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2016	Proposition d'AE pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
<b>Soutien au bassin hydrographique de la Seine</b>		<b>0,200</b>	<b>0,060</b>	<b>0,140</b>		
<b>HP62-006</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016		0,200	0,060	0,140		
échéancier des CP sur AE 2016						
<b>Assistance technique FEDER</b>	<b>0,110</b>	<b>0,700</b>	<b>0,430</b>	<b>0,380</b>		
<b>HP62-007</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,110		0,110			
échéancier des CP sur AE 2016		0,700	0,320	0,380		
<b>63 - Autres (FEADER)</b>		<b>12,000</b>	<b>12,000</b>			
<b>FEADER</b>		<b>12,000</b>	<b>12,000</b>			
<b>HP63-001</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016		12,000	12,000			
échéancier des CP sur AE 2016						
<b>TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>	<b>18,652</b>	<b>59,973</b>	<b>37,938</b>	<b>23,770</b>	<b>12,617</b>	<b>4,300</b>
<b>Total des CP sur AE antérieures à 2016</b>	<b>18,652</b>		<b>17,652</b>	<b>1,000</b>		
<b>Total des CP sur AE 2016</b>		<b>59,973</b>	<b>20,286</b>	<b>22,770</b>	<b>12,617</b>	<b>4,300</b>

**2ème PARTIE :**  
**BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015**

# **INVESTISSEMENT**

**TABLEAU DE SYNTHÈSE  
BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015**

		AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
		BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12
		M €	M €	M €	M €
<b>Actions internationales et européennes</b>		<b>3,400</b>	<b>2,344</b>	<b>1,800</b>	<b>1,603</b>
	HP	3,400	2,344	1,800	1,603
	PJ				
	CP PR				
<b>Fonds européens</b>		<b>25,116</b>		<b>11,468</b>	
	HP	25,116		11,468	
	PJ				
	CP PR				
<b>TOTAL</b>		<b>28,516</b>	<b>2,344</b>	<b>13,268</b>	<b>1,603</b>
	HP	28,516	2,344	13,268	1,603
	PJ				
	CP PR				



## Fonds européens

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>906 - Gestion des fonds européens</b>	<b>25,116</b>		<b>11,468</b>	
<b>62 - FEDER</b>	<b>25,116</b>		<b>11,468</b>	
<b>Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens</b>	<b>1,954</b>		<b>0,400</b>	
<i>HP62-001</i>				
Soutien à la revitalisation des communautés défavorisées	1,954		0,400	
<b>Préserver la biodiversité</b>	<b>0,645</b>		<b>0,130</b>	
<i>HP62-002</i>				
Protection et restauration de la biodiversité et des sols	0,645		0,130	
<b>Renforcer les facteurs de compétitivité</b>	<b>13,305</b>		<b>9,261</b>	
<i>HP62-003</i>				
Soutien aux investissements des entreprises dans la R&I	5,055		1,011	
Croissance des PME et soutien aux processus d'innovation	8,250		8,250	
<b>Diversification et amélioration des applications des TIC</b>	<b>2,360</b>		<b>0,472</b>	
<i>HP62-004</i>				
Soutien à la diffusion des technologies de l'information et de la communication	2,360		0,472	
<b>Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone</b>	<b>6,180</b>		<b>1,100</b>	
<i>HP62-005</i>				
Soutien à la production et à la distribution d'énergies renouvelables	1,000		0,100	
Soutien à l'efficacité énergétique	5,180		1,000	
<b>Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine</b>	<b>0,672</b>		<b>0,105</b>	
<i>HP62-006</i>				
Soutien à l'adaptation au changement climatique et à la lutte contre les risques spécifiques	0,517		0,081	
Protection et restauration de la biodiversité et des sols	0,155		0,024	
<b>TOTAL</b>	<b>25,116</b>		<b>11,468</b>	
HP	25,116		11,468	

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## Actions internationales et européennes

### 900 - Services généraux

#### 04 - Actions interrégionales, européennes et internationales

##### 044 - Aide publique au développement

#### Programme : Coopération décentralisée

##### Action : Coopération décentralisée

Les actions conduites au titre de la coopération décentralisée dans les pays relevant de l'aide publique au développement notamment à Antananarivo, Nouakchott, Kayes et Jérusalem ont été poursuivies en 2018.

L'appel à projets « co-développement décentralisé », ouvert aux organisations de solidarité issues des migrations (OSIM) d'Ile-de-France a permis de soutenir treize projets au Mali.

#### Programme : Rayonnement international

Ce programme qui n'a pas donné lieu à l'affectation de crédits en 2015, n'est pas doté au BP 2016.

#### Programme : Solidarité internationale

##### Action : Solidarité internationale (dispositif)

L'appel à projets ouvert en 2015 a permis de soutenir quatre initiatives pour un montant de 0,227 M€ en AP, principalement dans les domaines de la santé, de l'énergie, du développement agricole, de l'eau et l'assainissement.

##### Action : Aide régionale aux micro-projets internationaux de solidarité (ARAMIS)

Au terme des deux sessions annuelles, 53 projets ont été cofinancés pour un montant de 0,540 M€ en AP. Ces projets se déclinent en Afrique (Mali, Sénégal, Cameroun, Burkina Faso, Congo, Togo, Bénin, Mauritanie, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Union des Comores), à Madagascar, en Asie (Laos, Inde, Indonésie), au Proche Orient (Palestine) et en Haïti.

##### Action : Aide à la reconstruction

La Région a consolidé son engagement aux Gonaïves (Haïti). Priorité a été donnée en 2015 à la finalisation du programme de reconstruction et d'équipement des pôles de vie, de salles de classe et de bibliothèques communautaires. De nouveaux projets visant à permettre l'accès à l'eau dans les écoles de Tarasse et Souvenance et la construction d'une halle de marché dans la section communale de Labranle ont également été soutenus.

##### Action : Fonds d'intervention d'urgence

La Région Île-de-France a témoigné de sa solidarité avec les populations victimes du séisme survenu au Népal le 25 avril 2015 par l'attribution à la Croix-France française d'une subvention d'un montant de 0,050 M€ afin de permettre l'acquisition et l'acheminement des biens de première nécessité.

## **048 - Autres actions internationales**

### **Programme : Coopération décentralisée hors aide publique au développement (APD)**

#### **Action : Coopération décentralisée hors APD**

Les interventions de la Région se sont concentrées en 2015 sur des projets d'investissement à Hanoï. 0,130 M€ d'AP ont été affectées pour un projet de rénovation d'un bâtiment de l'ancien quartier français de la capitale vietnamienne, pour la réalisation d'un inventaire et d'une étude sur la protection du patrimoine et pour accompagner techniquement la mise en œuvre du programme d'amélioration de la gestion de déchets dans les district de Kieu Ky et de Gia Lam.

Concernant les crédits de paiement, la priorité a été donnée à la résorption des restes à mandater et au versement des soldes des subventions en cours, octroyées en particulier au titre des actions de coopération décentralisée et du dispositif ARAMIS.

## Fonds européens

### 906 - Gestion des fonds européens

#### 62 - FEDER

**Programme : Soutien à l'aménagement durable des territoires franciliens**

**Action : Soutien à la revitalisation des communautés défavorisées**

Il n'y a eu ni appel à projets instruit ni conventionnement avec un organisme délégataire de gestion en 2015 sur cette action.

**Programme : Préserver la biodiversité**

**Action : Protection et restauration de la biodiversité et des sols**

Les territoires sélectionnés dans le cadre des ITI sont en cours de conventionnement avec la Région, ils n'ont donc pas procédé en 2015 à la sélection d'actions relevant de ce programme.

**Programme : Renforcer les facteurs de compétitivité**

**Action : Soutien aux investissements des entreprises dans la R&I**

Il n'y a pas eu de conventionnement d'action au titre d'un appel à projet sur ce programme. Par ailleurs la procédure de choix de l'intermédiaire financier pour la mise en œuvre des instruments financiers a nécessité des études juridiques approfondies afin de s'assurer de leur conformité avec les règles communautaires, il n'y a pas eu de dépenses engagées à ce titre.

**Programme : Diversification et amélioration des applications des TIC**

**Action : Soutien à la diffusion des technologies de l'information et de la communication**

Il n'y a pas eu de conventionnement d'action au titre d'un appel à projet sur ce programme.

**Programme : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone**

**Action : Soutien à la production et à la distribution d'énergies renouvelables**

Il n'y a pas eu de conventionnement d'action au titre d'un appel à projet sur ce programme. Par ailleurs, l'étude ex ante obligatoire pour définir le cadre de mise en œuvre des instruments financiers pour favoriser les opérations de rénovation thermique de l'habitat n'était pas finalisée en 2015. Les dépenses correspondantes n'ont pu être engagées.

**Programme : Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine**

**Action : Soutien à l'adaptation au changement climatique et à la lutte contre les risques spécifiques**

Le conventionnement avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) n'a pas été réalisé en 2015.

# FONCTIONNEMENT

## TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015

		AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
		BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12
		M €	M €	M €	M €
<b>Actions internationales et européennes</b>		<b>5,525</b>	<b>4,320</b>	<b>4,380</b>	<b>4,131</b>
	HP	5,525	4,320	4,380	4,131
	PJ				
	CP PR				
<b>Fonds européens</b>		<b>78,058</b>	<b>22,949</b>	<b>25,890</b>	<b>4,114</b>
	HP	78,058	22,949	25,890	4,114
	PJ				
	CP PR				
<b>TOTAL</b>		<b>83,583</b>	<b>27,269</b>	<b>30,270</b>	<b>8,245</b>
	HP	83,583	27,269	30,270	8,245
	PJ				
	CP PR				



## Fonds européens

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>936 - Gestion des fonds européens</b>	<b>78,058</b>	<b>22,949</b>	<b>25,890</b>	<b>4,114</b>
<b>61 - FSE</b>	<b>65,674</b>	<b>22,168</b>	<b>16,634</b>	<b>3,959</b>
<b>Soutien à la création et à la reprise d'activité</b>	<b>17,700</b>	<b>6,678</b>	<b>5,410</b>	<b>1,489</b>
<i>HP61-001</i>				
Soutien à l'emploi indépendant, à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises	17,700	6,678	5,410	1,489
<b>Soutien aux dynamiques de l'inclusion</b>	<b>3,670</b>	<b>0,287</b>	<b>0,886</b>	<b>0,033</b>
<i>HP61-002</i>				
Soutien à l'intégration socio- économique	1,170	0,097	0,255	
Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité des chances	2,500	0,190	0,631	0,033
<b>Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences</b>	<b>35,510</b>	<b>12,915</b>	<b>8,650</b>	<b>2,296</b>
<i>HP61-003</i>				
Lutte contre le décrochage scolaire et promotion de l'égalité en matière d'éducation	16,490	9,688	2,890	1,653
Egalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie	19,020	3,227	5,760	0,643
<b>IEJ en Seine Saint Denis</b>	<b>7,190</b>	<b>1,469</b>	<b>1,248</b>	
<i>HP61-004</i>				
IEJ en Seine Saint Denis	7,190	1,469	1,248	
<b>Assistance technique FSE</b>	<b>1,604</b>	<b>0,819</b>	<b>0,440</b>	<b>0,141</b>
<i>HP61-005</i>				
Assistance technique FSE	1,604	0,819	0,440	0,141
<b>62 - FEDER</b>	<b>4,148</b>	<b>0,781</b>	<b>1,020</b>	<b>0,155</b>
<b>Renforcement des facteurs de compétitivité</b>	<b>2,055</b>		<b>0,415</b>	
<i>HP62-003</i>				
Soutien aux investissements des entreprises dans la R&I	0,775		0,155	
Croissance des PME et soutien aux processus d'innovation	1,280		0,260	
<b>Diversification et amélioration des applications des TIC</b>	<b>0,645</b>	<b>0,645</b>	<b>0,130</b>	<b>0,130</b>
<i>HP62-004</i>				
Soutien à la diffusion des technologies de l'information et de la communication	0,645	0,645	0,130	0,130

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien au bassin hydrographique de la Seine</b>	<b>0,452</b>		<b>0,072</b>	
<i>HP62-006</i>				
Soutien à l'adaptation au changement climatique et à la lutte contre les risques spécifiques	0,172		0,027	
Protection et restauration de la biodiversité et des sols	0,280		0,045	
<b>Assistance technique FEDER</b>	<b>0,996</b>	<b>0,136</b>	<b>0,403</b>	<b>0,025</b>
<i>HP62-007</i>				
Assistance technique FEDER	0,996	0,136	0,403	0,025
<b>63 - Autres (FEADER)</b>	<b>8,236</b>		<b>8,236</b>	
<b>FEADER</b>	<b>8,236</b>		<b>8,236</b>	
<i>HP63-001</i>				
FEADER	8,236		8,236	
<b>TOTAL</b>	<b>78,058</b>	<b>22,949</b>	<b>25,890</b>	<b>4,114</b>
HP	78,058	22,949	25,890	4,114

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## Actions internationales et européennes

### 930 - Services généraux

#### 04 - Actions interrégionales, européennes et internationales

##### 042 - Actions européennes

#### Programme : Actions européennes

##### Action : Actions européennes

La Région a soutenu des associations franciliennes porteuses de projets d'éducation et d'information tournés vers la jeunesse (organisation d'ateliers de formation sur la démocratie européenne conduits dans des établissements d'enseignement professionnel avec la Maison de l'Europe de Paris). Elle a soutenu les initiatives culturelles et les actions de promotion artistique à dimension européenne (Maison d'Europe et d'Orient, Colors of Europe, association Transplanishère, Association DK-Bel), a financé les associations Jeunes Européens France et EGAM et participé à la commémoration du 100<sup>ème</sup> anniversaire du génocide arménien.

La Région a également maintenu son action au sein des réseaux européens (notamment l'AFCCRE) et a renouvelé son soutien à sa structure de représentation auprès de l'Union européenne, Ile-de-France Europe.

##### 044 - Aide publique au développement

#### Programme : Coopération décentralisée

##### Action : Coopération décentralisée

L'année 2015 a notamment été marquée à Dakar par la réorientation de la coopération et l'identification de la CADAK comme nouveau partenaire local et à Jérusalem, par la tenue du premier comité mixte avec le Gouvernorat.

La Région a tout particulièrement apporté son concours et mobilisé son expertise pour des projets de développement durable (appui à la poursuite de l'élaboration du plan climat à Dakar, appui au projet d'agriculture urbaine à Antananarivo), des projets d'amélioration de qualité de vie et d'accès aux soins (appui à la prise en charge globale et à l'autonomisation économique des personnes vivant avec le VIH/SIDA à Nouakchott, soutien aux projets de prévention et de sensibilisation au VIH à Antananarivo), à des projets artistiques et culturels (soutien à un projet d'éducation artistique à finalité d'inclusion sociale à Antananarivo, soutien aux festivals "Assalamalekoum" et Nouakshort film à Nouakchott et à l'organisation de rencontres culturelles à Kayes), à des projets de développement économique et territorial (promotion d'une filière agricole à Kayes), et à des projets éducatifs et d'appui institutionnel (octroi de bourses d'études à des étudiants palestiniens, soutien au programme de formation des agents du Gouvernorat de Jérusalem).

##### Action : Représentants de la Région

Le partenariat avec Expertise France pour le portage des contrats des Représentants de la Région à Santiago, Hanoï, Sao Paulo et aux Gonaïves a été renouvelé.

Les postes de représentants à Kayes, pourvu dans le cadre d'un marché, et à Antananarivo, porté par l'Institut des Métiers de la Ville, ont été prolongés. Conformément aux termes de l'accord de coopération, un Représentant a été installé auprès du Gouvernorat de Jérusalem.

## **Programme : Solidarité internationale**

### **Action : Solidarité internationale (dispositif)**

La Région a réaffecté dans le cadre du dispositif éponyme une subvention à l'association Peace Brigades International pour le projet « Accompagnement et observation internationale pour la protection des droits des défenseurs de l'homme et des communautés déplacées en Colombie », dont la subvention initiale a été frappée de caducité avant d'avoir été intégralement versée.

### **Action : Aide à la reconstruction**

Comme en AP, priorité a été donnée en 2015 à la poursuite des actions de reconstruction des Gonaïves. Après évaluation des besoins et en accord avec les autorités municipales locales, ont à ce titre été soutenus la réalisation d'une étude technique sur la réhabilitation du système de fourniture en eau dans la section communale de Pont-Tamarin, un programme d'équipement de bibliothèques communautaires et un projet d'électrification des « pôles de vie » des Gonaïves.

### **Action : Fonds d'intervention d'urgence**

Il n'a été procédé à aucune affectation nouvelle sur cette action en 2015.

## **048 - Autres actions internationales**

### **Programme : Rayonnement international**

#### **Action : Rayonnement international**

Cette action et le dispositif éponyme qu'elle porte n'ont pas été dotés en AE en 2015. Les crédits de paiement ont été mobilisés pour le mandatement de subventions votées lors des exercices précédents.

#### **Action : Réseaux internationaux**

Assurant jusqu'en décembre 2015 la présidence du réseau Metropolis, la Région en a piloté les travaux (en vue notamment du conseil d'administration de l'association tenu à Buenos Aires en mai) et a honoré les engagements induits par l'exercice de cette présidence. Outre le versement de sa cotisation, elle a à ce titre soutenu financièrement le fonctionnement de l'association.

La Région a par ailleurs renouvelé sa cotisation au Fonds Mondial pour le Développement des Villes (FMDV).

### **Programme : Animation régionale**

#### **Action : Animation régionale**

La Région a réaffirmé son engagement aux côtés des acteurs franciliens de la coopération internationale. Elle a soutenu les centres de ressources locaux sur l'éducation au développement, a appuyé des manifestations comme la semaine de la solidarité internationale, a renouvelé ses cotisations à Cités Unies France et au Réseau de Coopération décentralisée pour la Palestine ).

Poursuivant le travail de mémoire initié lors des exercices précédents, la Région a par ailleurs soutenu des manifestations franciliennes s'inscrivant dans le cadre des commémorations du centenaire du génocide arménien.

Enfin, la Région a renouvelé en 2015 son concours au Centre d'information et de documentation Jeunesse (CIDJ) pour la mise en œuvre d'un programme d'information sur la mobilité internationale.

## **Programme : Méditerranée (dispositif)**

### **Action : Méditerranée (dispositif)**

Un virement d'autorisations d'engagement a permis de hisser la dotation de cette action au niveau nécessaire au financement de 28 projets pour un montant total de 0,507 M€. Ces actions, conduites dans les pays de la rive sud de la Méditerranée ont visé principalement à encourager la préservation et la promotion de la diversité culturelle (5 projets), la structuration de la société civile (4 projets), la culture de la paix (2 projets), la formation des élus et des agents des collectivités locales (2 projets), l'économie sociale et solidaire, les droits de l'homme, l'égalité hommes-femmes (5 projets), le dialogue euro-méditerranéen (8 projets) et la promotion de la francophonie (1 projet).

## **Programme : Coopération décentralisée hors APD**

### **Action : Coopération décentralisée hors APD**

La Région a poursuivi son engagement auprès de ses partenaires de Sao Paulo, de Santiago, de Hanoi et a renforcé les liens noués avec la Province du Québec et la Ville de Montréal.

La Région a notamment soutenu des projets développement urbain (Santiago : soutien à une étude pour la régénération de la commune d'Independencia ; Sao Paulo : appui à la mise en place d'ateliers de création urbaine), de préservation de l'environnement (Hanoï : poursuite d'un programme « eau et assainissement »), de lutte contre les discriminations et la propagation du VIH Sida (Santiago) et de développement local (Santiago : projet de promotion du tourisme durable, participation à la Semaine française du Chili). Les Volontaires internationaux en entreprise installés à Hanoï et Santiago ont été prolongés, le dispositif s'est ouvert en 2015 au Québec.

## Fonds européens

### 936 - Gestion des fonds européens

#### 61 - FSE

##### Programme : Soutien à la création et à la reprise d'activité

###### Action : Soutien à l'emploi indépendant, à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises

Globalement, seuls 29% des AE ont été affectés et 16% des crédits de paiement consommés faute pour la précédente majorité d'avoir pris l'ampleur de l'enjeu.

Sur l'action, 38 dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable au titre des demandes déposées auprès de la Région pour l'année 2014 représentant 3,820 M€.

Les opérations programmées répondent aux objectifs de l'axe 3 du Programme Opérationnel Régional, on peut citer notamment : aide à la création d'activité par les publics fragiles, appui à la création et au développement des Très Petites Entreprises (TPE), appui à la création d'entreprises innovantes, à la création d'entreprises dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Les opérateurs sont représentatifs des acteurs du secteur de la création d'entreprises : associations en réseau pour l'insertion par l'activité économique (réseau France Active , ADIE, maisons de l'emploi, communautés d'agglomération...).

La Chambre de Commerce de Paris et d'Ile-de-France (CCI) a également programmé 12 opérations dans le cadre de sa délégation de gestion pour 2,858 M€.

En ce qui concerne les crédits de paiement, deux types de dépenses ont été effectuées :

- des avances ont été accordées aux porteurs de projets qui en ont fait la demande et après étude de leur dossier ;
- en tant qu'organisme délégataire de fonds européens, la CCI a reçu une avance sur cette action.

##### Programme : Soutien aux dynamiques de l'inclusion

###### Action : Soutien à l'intégration socio-économique

Une action a été conventionnée en 2015 permettant un accompagnement vers l'insertion de populations défavorisées en Seine-Saint-Denis.

Il n'y a pas eu d'appel à projets instruit en 2015.

###### Action : Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité des chances

Les dossiers ont été programmés par les GIP de Créteil, Paris et Versailles en tant qu'organismes délégataires de fonds européens. A ce titre, ils ont reçu une avance sur cette action.

##### Programme : Investissement dans l'éducation et adaptation des compétences

###### Action : Lutte contre le décrochage scolaire et promotion de l'égalité en matière d'éducation

Les GIP académiques et la CCI sont les principaux acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire, ils ont programmé 80 dossiers en 2015 pour un montant de 9,573M€.

La Région a eu également à traiter directement deux dossiers sur ce domaine d'intervention du FSE.

En tant qu'organismes délégataires de fonds européens, les GIP de Créteil, Paris et Versailles et la CCI ont reçu chacun une avance sur cette action.

### **Action : Egalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie**

La Région a conventionné avec 21 porteurs de projets pour un montant de 1,724M€ de FSE. Les projets présentés concernaient des actions en faveur de la formation professionnelle de publics éloignés de l'emploi : actions pré-qualifiantes, actions en faveur des personnes sous-main de justice, écoles de la deuxième chance.

Des crédits ont également été engagés pour les opérations portées par les organismes intermédiaires (les 3 GIP académiques et la CCI) pour un total de 1,503M€.

Les crédits de paiement ont été utilisés pour payer des avances aux porteurs de projet et pour l'avance de 5% aux GIP académiques et la CCI.

### **Programme : IEJ en Seine Saint Denis**

#### **Action : IEJ en Seine Saint Denis**

Cette action concerne les jeunes ni en emploi, ni en éducation ou formation (NEET) habitant en Seine Saint Denis. La Région a programmé 5 opérations relevant de l'initiative européenne pour la jeunesse (IEJ) pour les jeunes de la Seine Saint Denis à hauteur de 0,569 M€. Une délégation de gestion au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis a également été accordée pour un total de 0,900 M€.

### **Programme : Assistance technique FSE**

#### **Action : Assistance technique FSE**

Les organismes intermédiaires sélectionnés pour assurer la gestion d'une partie du programme au titre du FSE peuvent bénéficier de crédits d'assistance technique pour renforcer leurs moyens administratifs pour la mise en œuvre des crédits délégués. Les bénéficiaires sont les GIP académiques de Versailles, Créteil et Paris, la Chambre de Commerce et d'industrie de Paris Ile de France.

## **62 - FEDER**

### **Programme : Renforcement des facteurs de compétitivité**

Les appels à projets de ce programme étant clos le 30 novembre 2015, il n'y a pas eu de conventionnement en 2015.

### **Programme : Diversification et amélioration des applications des TIC**

#### **Action : Soutien à la diffusion des technologies de l'information et de la communication**

Des crédits ont été engagés sur cette action au titre de la délégation de gestion accordée aux GIP académiques et une avance leur a été versée conformément aux conventions signées avec chaque organisme.

### **Programme : Soutien au bassin hydrographique de la Seine**

La convention avec la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) n'a pas été signée en 2015, il n'y a donc pas de dépenses au titre de ce programme.

### **Programme : Assistance technique FEDER**

La Chambre de Commerce et d'industrie de Paris Ile de France bénéficie de crédits d'assistance technique pour renforcer ses moyens administratifs.

## **63 - Autres (FEADER)**

### **Programme : FEADER**

#### **Action : FEADER**

Les crédits relevant du FEADER sont soumis à des modalités spécifiques de mise en œuvre. Ils sont versés par la Commission européenne sur un compte de trésorerie mutualisé du Ministère des Finances. Les paiements ont été délégués au niveau national à l'agence de service et de paiement (ASP) qui effectue des appels de fonds régulier sur ce compte et prélève ainsi les montants de FEADER engagés en Ile-de-France. Conformément à l'instruction du 11 février 2015 relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014 à 2020, les dotations au titre de ce fonds sont inscrites au budget primitif de la Région mais ne donnent pas lieu à engagements et mandatements sur le budget régional.